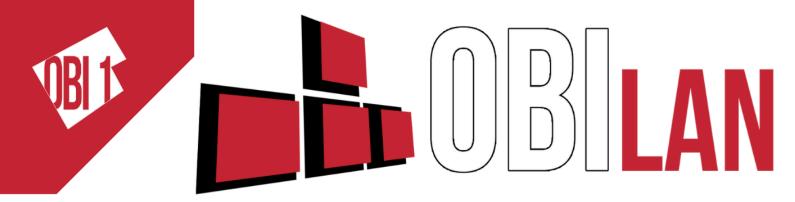


## Règlement Counter Strike 2

# 05 et 06 octobre 2024 UFR des Sciences et Techniques

UBO 29200 BREST





### **Préambule**

Cet événement est organisé par l'association OBI 1 et GG-LAN, régies par la loi du 1er juillet 1901.

C'est une compétition de jeux vidéo, telle expliquée par l'article L321-8 : "Une compétition de jeux vidéo confronte, à partir d'un jeu vidéo, au moins deux joueurs-euses ou équipes de joueurs-euses pour un score ou une victoire"

C'est une LAN de type BYOC (Bring Your Own Computer = Amène ton propre PC), ce qui signifie que les joueurs euses devront amener leur propre matériel pour pouvoir participer aux tournois.

La participation à ce tournoi est valide uniquement après paiement de l'inscription d'une valeur de 10€ ou de 8€ pour les adhérents·es à l'association OBI 1 ainsi que pour les bénéficiaires de l'AGORAé sous présentation de la carte bénéficiaire.

Ce règlement est mis en œuvre par l'association OBI 1. C'est l'unique règlement valide (avec celui de l'UBO, car lieu de la manifestation).

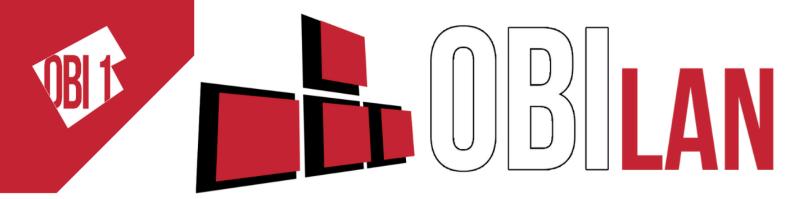
En participant, le/la joueur euse déclare qu'il comprend et accepte ces règles.

Les organisateurs rices se réservent le droit d'expulser toutes personnes ne respectant pas ce règlement.

Ce règlement peut être, à tout moment, modifier sans avis préalable donné aux joueurs-euses, et des décisions des organisateurs-rices peuvent ne pas rentrer dans ce règlement, dans le cadre où une situation devient trop extrême, afin de garantir au maximum le fair-play, la sécurité et le bon fonctionnement de la manifestation.

Les lois françaises sont toujours en vigueur lors de l'événement : le/la participant·e se doit de les respecter à tout moment.





## **Participants mineurs**

Le décret n°2017-871 du 9 mai 2017 instaure de nouvelles règles quant à la participation des mineurs aux compétitions de jeux vidéo.

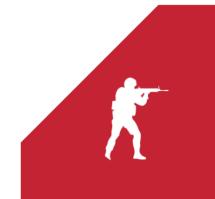
La participation d'enfants de moins de douze ans à des compétitions de jeux vidéo offrant des récompenses monétaires est interdite. (Art. R. 321-44.)

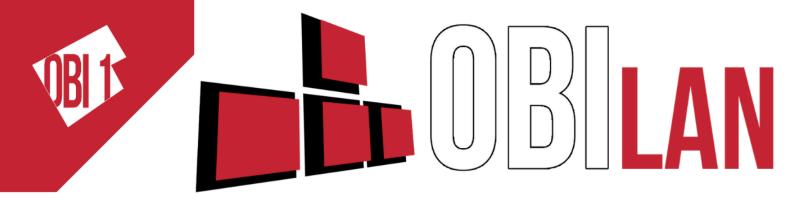
Le/la mineur·e et le/la ou les représentants légaux justifient de leur identité par la présentation de leur carte nationale d'identité ou passeport délivrés par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité (ces documents doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte nationale d'identité française et du passeport français, qui peuvent être présentés en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans). Les participants·es mineurs·es doivent également fournir une autorisation de leur représentant·e légal, avec le numéro, la nature et l'autorité de délivrance du document d'identité du ou des représentants légaux et du mineur concerné. (Art. R. 321-43.)

La part des récompenses monétaires, perçues par un enfant âgé de moins de seize ans soumis à l'obligation scolaire dans le cadre de sa participation à des compétitions de jeux vidéo est définie telle que : Une part de la rémunération perçue par l'enfant peut être laissée à la disposition de ses représentants légaux. Le surplus, qui constitue le pécule, est versé à la Caisse des dépôts et consignations et géré par cette caisse jusqu'à la majorité de l'enfant. Des prélèvements peuvent être autorisés en cas d'urgence et à titre exceptionnel. (Art. R. 321-45.)

## Inscription au tournoi

Pour vous inscrire au tournoi, il faut vous créer un compte sur le site obilan.net, puis rejoindre ou créer une équipe. Cependant, votre inscription ne sera officiellement finalisée que lorsque vous aurez payé les droits d'inscriptions le jour-même. Si vous n'avez pas payé cette somme, vous n'aurez pas le droit de participer au tournoi. Les joueurs-euses mineurs-es (âge compris entre 12 et 18 ans) devront compléter une autorisation parentale





accompagnée d'une copie recto/verso de leur pièce d'identité et de celle de leur représentant légal et la fournir avec leur droit d'inscription le jour-même afin de pouvoir participer au tournoi.

Lien pour télécharger l'autorisation parentale: ou sur www.obilan.net dans l'onglet Règlement.

Les joueurs euses qui possèdent un bannissement sur le jeu du tournoi, sont soumis à un jugement de leur inscription par les organisateurs : après observation du cas de l'individu, son inscription sera retenue ou non. Toute personne possédant un bannissement sur le jeu et ne le signalant pas sera contrainte d'abandonner sa place du tournoi.

L'individu·e qui s'inscrit certifie que les informations qu'iel entre sur le site sont correctes et authentiques.

Le jour-même, tous les joueurs-euses (mineurs-es ou majeurs-es) devront présenter leur pièce d'identité afin de prouver leur identité pour participer au tournoi.

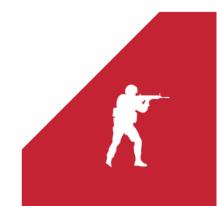
## I - Règlement du tournoi

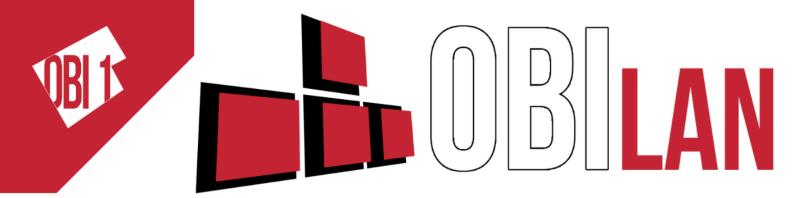
#### Article 1: Tricherie.

Toute équipe a le droit de demander les démos des parties qu'ils ont joué immédiatement s'ils suspectent un acte de tricherie commis par l'équipe adverse.

Si un acte de tricherie est repéré soit dans l'immédiat (par les joueurs·euses autour) soit par des joueurs·euses sur une démo, alors cet acte sera jugé par les organisateurs·trices qui pourront disqualifier l'équipe s'il s'avère qu'il y a vraiment eu acte de tricherie.

Toute tricherie constatée lors du tournoi entraînera le bannissement du/de la joueur euse des futures compétitions organisées par GG-LAN jusqu'à nouvel ordre.





Tout acte de "throw" (perdre intentionnellement pour profiter d'un gain par la suite) sera examiné par les organisateurs·rices, qui pourront disqualifier l'équipe du tournoi s'il s'avère qu'elle a "throw" une partie.

#### Article 2 : Assiduité.

Lorsqu'une équipe a un match à jouer, elle se doit d'être présente pour jouer ce match (l'équipe entière, soit 5 joueurs). Si cette équipe n'est pas présente dans les délais imposés par les organisateurs·rices, alors selon ce retard, l'équipe adverse se verra attribuer d'une map d'avance jusqu'à la win de toute la partie (en cas d'un Bo3), et de la win du match (en cas d'un Bo1).

Les délais sont indiqués par les organisateurs rices. Lors d'un Bo3 (ou plus), il y a un intervalle de 15 minutes entre chaque map.

#### Article 3 : Paramètres du jeu

Les matchs se déroulent sur les serveurs locaux GG-LAN. La configuration du serveur sera bientôt définie, les paramètres correspondront aux paramètres utilisés dans les compétitions CS 2 actuelles (ESL, DreamHack, ELEAGUE...). Tout au long de la lan eBot est utilisé.

Le map pool est le suivant : Vertigo, Anubis, Ancient, Mirage, Inferno, Dust2, et Nuke

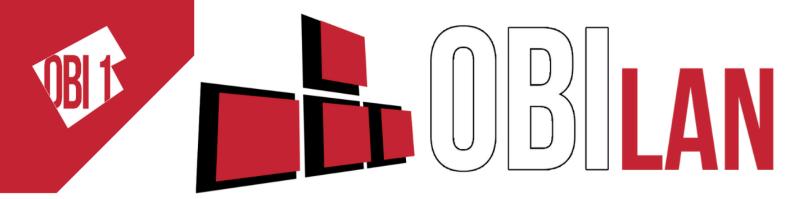
Les méthodes de pick/ban sont les suivantes :

Pour un Bo1 : Chaque équipe ban une map chacune son tour, jusqu'à arriver à la dernière map disponible qui sera jouée.

Pour un Bo3 : Chaque équipe va tout d'abord ban une map, puis pick sa map, et enfin ban une map, jusqu'à arriver à la dernière map du Bo3 disponible qui sera jouée.

Pour décider quelle équipe commencera à ban, il pourra il y avoir un "pierre/feuille/ciseau" en 1 manche, un lancer de pièce etc...





Le choix des sides s'effectuera via un knife-round avant le début de la game en Bo1.

Le choix des sides s'effectuera selon la manière suivante en Bo3 : l'équipe qui n'aura pas pick la map 1 choisira le side, l'équipe adverse choisira le side sur l'autre map, les sides pour la dernière map seront décidés via un knife-round.

L'overtime est en MR3 (3 rounds par side), 10k (10000\$ d'argent au début).

#### Article 4 : Reprise de round suite à un incident.

Le mot "incident" inclut les situations suivantes : crash serveur, déconnexion non intentionnelle d'un·e joueur·euse

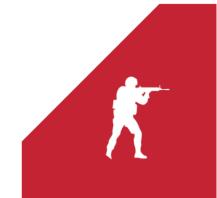
Si l'incident se produit avant que des dégâts aient été infligés lors du round, le round entier sera rejoué.

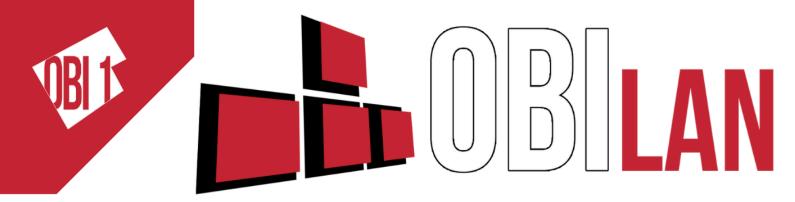
Si l'incident se produit après que des dégâts aient été infligés, chaque situation doit être examinée au cas par cas. De nombreux facteurs entrent en jeu, tels que la situation économique, le nombre de personnes tuées... Une décision à l'amiable peut être conseillée. Si elle n'aboutit pas, les organisateurs rices ont le dernier mot quoi qu'il arrive. Généralement, un restart du round avec un nouveau startmoney est préconisé. Les joueurs euses sont invités à faire preuve de bonne foi et de fair-play.

#### Article 5 : Après match

Après chaque partie jouée, les joueurs euses sont tenus d'aller informer les organisateurs ices du score final du match.

Après chaque partie jouée, les joueurs euses sont tenus de se renseigner sur l'heure de début de leur prochain match. Dans le cas de différents Bo1, ce temps sera indiqué directement par les organisateurs. Dans le cas d'un Bo3, il y a un intervalle de 15 minutes entre les différentes maps.





#### **Article 6 : Autre**

En cas de problème ou de conflit autour d'une décision à prendre qui n'est pas renseignée dans le règlement, ce sont les organisateurs rices qui ont le dernier mot.

Toute exploitation de bugs/glitchs présents dans le jeu est formellement interdite.

Les joueurs euses ne doivent pas mettre en pause la partie sans raison valable (les seules raisons valables sont les problèmes techniques, et l'impossibilité de jouer dans de bonnes conditions (lag serveur/connexion internet)). De même que la multiplication des pauses sera sanctionnée. La pause tactique n'est pas comprise dans cette règle.

